

Formes d'économie collaborative et conditions de travail et d'emploi

Appel à contributions pour un dossier thématique de la revue *Travail et Emploi*

Coordination : François-Xavier Devetter (IMT Nord Europe Laboratoire Clersé - Université de Lille), Laura Nirello (IMT Nord Europe Laboratoire Clersé - Université de Lille) et Jean-Michel Denis (IDHES - Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)

Le développement de l'économie collaborative et l'expansion des technologies numériques sur lesquelles cette économie s'appuie ont conduit à des changements dans les pratiques de consommation, de production et de financement des biens et des services, ainsi que dans le domaine de l'emploi et du travail. Il n'existe pas de consensus sur le périmètre ni même sur la définition de l'économie collaborative. Rachel Bostman¹, qui la pense comme un système économique permettant la mise en relation directe entre offreurs et demandeurs, souligne qu'elle recouvre des acteurs très disparates. De fait, elle concerne un grand nombre de secteurs d'activité : l'hébergement (location d'appartements entre particuliers), le transport (véhicule avec chauffeurs), l'agriculture (achats groupés directement auprès des producteurs), le crédit (financement participatif), etc. Elle s'appuie également sur une diversité de structures juridiques (coopératives d'activité et d'emploi [CAE], entreprises « classiques », sociétés coopératives et participatives [SCOP], associations, etc.) ou de dispositifs techniques (usage ou non d'une plateforme numérique). Un des moyens qui permet de caractériser la variété des formes d'économie collaborative est alors de s'intéresser à la notion « d'intermédiaires » et d'étudier les différentes formes juridiques qu'ils peuvent prendre. Pour le dire autrement, la « collaboration » n'implique pas l'absence d'un objectif de profit et les différentes rationalités mises en œuvre par les acteurs peuvent prendre des formes hétérogènes allant de logiques instrumentales à des engagements ancrés dans des visions plus éthiques ou coopératives. Ainsi, dans cet appel à contributions, nous nous intéressons aux plateformes numériques mais nous ouvrons le champ à d'autres types d'activités (production de logiciels libres, pratiques de dons, espaces de travail partagés, coopératives d'activité et d'emploi, etc.).

Si le sujet a fait l'objet de nombreux rapports publics que ce soit par l'Inspection générale des affaires sociales², par le Conseil national du numérique³ ou plus récemment dans un rapport remis au Premier ministre⁴, les recherches en sciences économiques et sociales qui lui sont consacrées n'en sont qu'à leur début. L'économie collaborative présente de nouveaux défis pour les pouvoirs publics et les acteurs privés, notamment au regard des modèles économiques et des formes d'emploi qu'elle permet. Le brouillage des frontières entre travail et non-travail, indépendance et salariat, travail amateur et professionnel, a des impacts

¹ Bostman R. (2013), « The sharing economy lacks a shared definition », *Fast Company*, 21 novembre. En ligne : <https://www.fastcompany.com/3022028/the-sharing-economy-lacks-a-shared-definition>.

² Amar N., Viossat L.-C. (2016), *Les Plateformes collaboratives, l'emploi et la protection sociale*, rapport n° 2015-121R, Paris, Igas. En ligne : <https://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/2015-121R.pdf>, consulté le 7 octobre 2021.

³ Conseil national du numérique (2016), *Travail, emploi, numérique. Les nouvelles trajectoires*, Rapport remis à la ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, Paris. En ligne : <https://cnnumerique.fr/files/2017-10/Rapport-travail-version-finale-janv2016.pdf>, consulté le 7 octobre 2021.

⁴ Frouin J.-Y., Barfety J.-B. (2020), *Réguler les plateformes numériques de travail*, Rapport au Premier ministre, Paris. En ligne : <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/277504.pdf>, consulté le 7 octobre 2021.

majeurs sur les formes d'emploi et les formes de protection sociale. Si l'ampleur statistique des transformations en termes de volumes d'activités et d'emplois est difficilement mesurable⁵, la diversité des modèles économiques soulève de nombreuses questions sur les formes d'activités développées, leurs rémunérations et les conditions de travail.

Cet appel à contributions est construit autour de trois axes⁶ : le premier s'intéresse à la pluralité des formes d'économie collaborative et des emplois associés ; le deuxième est consacré aux conditions de travail et à la santé des travailleurs de l'économie collaborative et le troisième aux évolutions des relations de travail et du dialogue social en son sein.

Axe 1 : Pluralités des formes d'économie collaborative, modèles économiques et formes d'emploi

Les formes d'économie collaborative sont diverses. En théorie, l'économie collaborative se fonde sur l'échange, le partage, la location de biens et de services, mais aussi de compétences, d'espace et de temps, privilégiant l'usage sur la propriété. Elle se définit aussi par le caractère interchangeable des producteurs et des consommateurs, une certaine transparence des échanges et le développement des communautés et des réseaux. Ce modèle implique des changements dans la manière de produire, de consommer, de financer et d'apprendre. Plus particulièrement, cette économie semble conduire, pour partie, vers un système d'organisation fondé sur une gestion partagée des biens. L'économie collaborative entrerait alors directement en concurrence avec des modèles économiques de production et de marchés plus traditionnels, *via* une gestion décentralisée des « communs », qui peuvent être définis comme des ressources partagées entre des collectifs d'acteurs⁷.

Au-delà des principes énoncés, la réalité des pratiques mérite d'être questionnée. De nombreux acteurs se revendiquent de l'économie collaborative, des enjeux normatifs se mêlent alors aux enjeux de définition. Ainsi, derrière un même terme, il est possible de trouver des plateformes numériques très lucratives, mais aussi des organisations créées à l'initiative des salariés comme les CAE ou les SCOP.

Les textes attendus dans cet axe ont pour objectif de définir la pluralité des formes d'économie collaborative et d'analyser la diversité des modèles économiques. Par exemple, certaines formes d'économie collaborative reposent sur des marchés bifaces (qui mettent en relation deux catégories de clients, interdépendants pour les biens et les services échangés) tandis que d'autres se fondent sur la monétisation des publicités mises en ligne. Par ailleurs, sur quels principes (partage des risques, redistribution de la valeur ajoutée), ces modèles sont-ils construits ? Quelles sont les règles de tarification des biens et des services et comment sont-elles établies ?

La diversité de l'économie collaborative se retrouve aussi dans la diversité des formes

⁵ Montel O. (2017), « L'économie des plateformes : enjeux pour la croissance, le travail, l'emploi et les politiques publiques », *Documents d'études*, n°213, Dares. En ligne : https://dares.travail-emploi.gouv.fr/sites/default/files/pdf/de_2013_economie_collaborative.pdf, consulté le 7 octobre 2021.

⁶ Il s'inscrit dans la poursuite d'un séminaire organisé par la Drees et la Dares. Nirello L. (coord.) (2018), « Formes d'économie collaborative et protection sociale. Actes du séminaire de recherche de la DREES et de la DARES », *Les dossiers de la Drees*, n° 31. En ligne : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2020-08/dd31.pdf>, consulté le 7 octobre 2021.

⁷ Coriat B. (dir.) (2015), *Le Retour des communs : la crise de l'idéologie propriétaire*, Paris, Éditions Les Liens qui libèrent.

d'emploi. On trouve ainsi des travailleurs indépendants mais dépendants économiquement⁸, des bénévoles, des salariés sous divers contrats, des travailleurs occasionnels non-inscrits dans une logique de professionnalisation, etc. Des analyses empiriques de ce qui distingue les différentes configurations et de leurs impacts sur les emplois sont ici attendues.

L'hétérogénéité des formes d'emploi au sein de l'économie collaborative s'inscrit dans une évolution globale et ancienne du marché du travail, avec des modèles d'organisation répondant à une flexibilité croissante. Cette tendance est révélée à la fois par la multiplication des formes d'emplois (temps partiel, contrat de courte durée, multi-employeurs) et par le développement de différents statuts d'activité (franchise, sous-traitance, portage salarial, intermittence, indépendance). L'économie collaborative y joue un rôle ambivalent : accélérateur de la flexibilisation et mise en cause du rapport salarial « fordiste », elle peut également être pensée comme un correctif, voire une réponse à des formes antérieures de dérégulation ou de dysfonctionnement du marché du travail. Elle renforce le brouillage de différentes frontières et (re)pose la question de la subordination économique (au-delà de la subordination juridique) notamment dans le cas des plateformes.

La délimitation de l'économie collaborative questionne également la quantification des emplois concernés. Il est difficile de mesurer statistiquement le périmètre et l'évolution de ces nouvelles formes d'emploi⁹ et plus encore d'isoler l'impact des nouvelles technologies¹⁰, mais la mobilisation des données disponibles sur les sites des plateformes peut être une source importante d'informations¹¹. Des travaux portant sur la délimitation et la mesure statistique de l'économie collaborative, en lien avec les contours et la quantification des emplois, sont ainsi les bienvenus. Ce questionnement pourrait intégrer les effets de l'économie collaborative sur les autres acteurs : quels sont les effets de la concurrence entre plateformes ou avec les formes plus traditionnelles de production ? Jusqu'où les activités créées dans les différentes formes de l'économie collaborative sont-elles nouvelles ou prennent-elles la place d'autres formes de production (marchande ou non) et d'autres formes d'emploi ?

Axe 2 : Conditions de travail et santé des travailleurs de l'économie collaborative

Au-delà des enjeux de définition de l'économie collaborative et de la diversité des modèles, se pose la question des répercussions de ces différentes formes sur la situation du travail. Trois dimensions principales émergent : la rémunération, les conditions de travail et la santé au travail.

La quantification de l'emploi conduit à s'interroger sur la mesure du travail réalisé et ses répercussions sur la rémunération. De manière générale, des réflexions nouvelles sur l'effet de ces formes d'organisation du travail sur la productivité, la valeur ajoutée ou le temps de travail effectif seraient utiles. Par exemple, comment l'économie collaborative questionne-t-elle la mesure du travail par le temps ? Transforme-t-elle, mobilise-t-elle, exploite-t-elle des

⁸ Cela fait référence ici aux travailleurs qui ont les caractéristiques des indépendants (pas de contrat de travail, choix du temps de travail, possession de leurs outils de travail, etc.) mais qui dépendent économiquement d'un seul donneur d'ordre.

⁹ Gazier B., Picart C., Minni C. (2016), *La Diversité des formes d'emploi*, Rapport, Paris, Cnis. En ligne : https://www.cnis.fr/wp-content/uploads/2017/10/RAP_2016_142_diversite_forme-demploi.pdf, consulté le 7 octobre 2021.

¹⁰ Askénazy P. (2016), « L'emploi face au changement technologique », *Idées économiques et sociales*, n° 185, pp. 45-51.

¹¹ Chaves Ferreira B., Jourdain A., Naulin S. (2018), « Les plateformes numériques révolutionnent-elles le travail ? Une approche par le *web scrapping* des plateformes Etsy et La Belle Assiette », *Réseaux*, n° 212, pp. 85-119.

formes de « travail gratuit »¹² (bénévolat, travail du consommateur, monétisation d'activités de loisirs, etc.) ? Peut-on encore mesurer la « valeur ajoutée » avec les outils traditionnels et comment s'opère alors le partage de celle-ci ? Au niveau individuel, quels sont les revenus de travailleurs de l'économie collaborative et comment se combinent-ils (ou pas) avec d'autres ressources ? Les intentions d'articles pourront plus particulièrement se concentrer sur les questions suivantes : quel est le profil des travailleurs ? Quels usages font-ils de leurs (éventuelles) différentes sources de revenus ? Comment ce travail s'articule-t-il au sein des trajectoires professionnelles des travailleurs ?

Des travaux sur l'impact des plateformes sur le travail ont montré la progressive précarisation des emplois¹³, dans la mesure où les activités s'approchent d'une forme de « tâcheronnisation »¹⁴ particulièrement exacerbée dans celles de micro-travail¹⁵. Les conditions de travail, dans leurs dimensions temporelles mais également physiques et psychologiques, peuvent par conséquent être profondément affectées. Des intentions abordant les questions suivantes sont ainsi attendues : comment les temps professionnels et non professionnels s'articulent-ils ? Quels sont les impacts de ces formes d'organisation du travail sur les durées des temps de travail, leur localisation dans la journée, la semaine ou l'année ou encore sur leur prévisibilité ? Peut-on repérer des effets en termes d'intensité des rythmes, de répartition des tâches perçues comme pénibles ou d'exposition à des risques professionnels ? Enfin, les risques psychosociaux sont-ils accrus et y a-t-il des effets notamment sur les relations que les travailleurs nouent avec leurs pairs ou avec les clients ? Il s'agit dès lors de mieux comprendre ce que deviennent les collectifs de travail mais aussi les effets de l'économie collaborative sur les relations de service : certaines de ses composantes favorisent-elles, par exemple, des positions de domination voire de servitude ?

Les questions de l'autonomie et du sens du travail sont des aspects des conditions de travail particulièrement pertinentes à étudier ici. En effet, les tenants de l'économie collaborative mettent en avant un travail émancipateur qui s'affranchit du salariat et qui permet de choisir ses horaires, de concilier vie privée et vie professionnelle et de gagner en autonomie (voir notamment les travaux portant sur les CAE¹⁶). Retrouve-t-on cette coopération au-delà des CAE ou des formes auto-organisées par les travailleurs ? De même, l'économie collaborative se développe dans une période où la question du sens au travail et du sens du travail est sensiblement renouvelée¹⁷. Permet-elle ainsi de donner aux travailleurs de nouvelles opportunités pour reprendre le contrôle de ce qu'ils font et de pourquoi ils le font ?

Enfin, un autre aspect important est celui de la santé des travailleurs de l'économie collaborative. Dans le cadre d'une activité réalisée en dehors du salariat et dans des lieux

¹² Simonet M. (2018), *Travail gratuit, la nouvelle exploitation ?*, Paris, Textuel.

¹³ Degryse C. (2016), « Les impacts sociaux de la digitalisation de l'économie », *ETUI working paper*, n° 2016.02. En ligne : <https://www.etui.org/sites/default/files/ver%202%20web%20versionWorking%20Paper%202016%2002-FR%20digitalisation.pdf>, consulté le 7 octobre 2021.

¹⁴ Abdelnour S., Méda D. (2019), *Les Nouveaux Travailleurs des applis*, Paris, lavedesidees.fr, Presses universitaires de France.

¹⁵ Berg J., Furrer M., Harmon E., Rani U., Silberman M. S. (2019), *Les Plateformes de travail numérique et l'avenir du travail. Pour un travail décent dans le monde en ligne*, rapport, Genève, Bureau international du travail. En ligne : https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms_721011.pdf, consulté le 7 octobre 2021 ; Casilli A. (2019), *En attendant les robots. Enquête sur le travail du clic*, Paris, Seuil.

¹⁶ Bureau M.-C., Corsani A. (2014), « Du désir d'autonomie à l'indépendance. Une perspective sociohistorique », *La nouvelle revue du travail* [en ligne], n°5. <https://doi.org/10.4000/nrt.1844>.

¹⁷ Supiot A. (2019), *Le travail n'est pas une marchandise. Contenu et sens du travail au XXI^e siècle*, Paris, Collège de France.

éclatés, le rôle de la médecine du travail et des collectifs dans la prévention des risques professionnels est un véritable enjeu, d'autant que les risques psychosociaux peuvent être nombreux (intensification du travail, faible autonomie, insécurité, etc.)¹⁸. Des travaux sont ainsi souhaités concernant les liens entre conditions de travail et santé des travailleurs de l'économie collaborative : quelles sont les démarches mises en place par les plateformes ou les autres intermédiaires dans les domaines de la prévention et du suivi médical ? Comment les travailleurs eux-mêmes abordent-ils la gestion des risques professionnels et appréhendent-ils leur santé au travail ? Certaines formes d'autonomie, apparente ou réelle, ne favorisent-elles pas des comportements à risques ?

Axe 3 : De nouvelles modalités de dialogue social et liens avec les institutions représentatives du personnel (IRP) traditionnelles

Les différentes thématiques présentées dans les deux premiers axes révèlent l'importance des relations au travail et interrogent le positionnement des partenaires sociaux et le rôle du dialogue social.

L'émergence de l'économie collaborative s'inscrit dans un contexte où des questionnements plus larges se font jour sur la place et le rôle des intermédiaires entre les travailleurs et ceux qui occupent la fonction d'employeur. À ce titre, les différentes composantes de l'économie collaborative peuvent à nouveau connaître des effets contradictoires. D'un côté, les intermédiaires peuvent être perçus comme des acteurs venant structurer une relation informelle et souvent déséquilibrée entre donneurs d'ordre et travailleurs, en permettant d'identifier un tiers (la plateforme par exemple) qui remplit au moins une partie des fonctions que doit théoriquement assumer un employeur. Mais de l'autre côté, ces intermédiaires peuvent au contraire concourir à diviser et affaiblir la main-d'œuvre en supprimant l'employeur de droit et en remplaçant le rapport salarial par un « simple » lien marchand.

Certaines décisions de justice conduisant à une requalification des relations entre auto-entrepreneurs et plateformes en salariat suite à des actions collectives de travailleurs montrent bien l'ambiguïté de la position occupée par ces intermédiaires.

Ainsi, la revue attend des contributions qui abordent la question de l'organisation du travail dans un contexte de fragmentation importante de ce dernier, notamment dans le cadre des plateformes. Comment ces dernières participent-elles à la mise en relation entre offreurs et demandeurs ? Quelles formes de coordination du travail entre travailleurs sont ainsi structurées ? Même si les plateformes ont un poids important et que la plupart des travailleurs sont indépendants, les relations entre collègues existent et des formes de résistances collectives émergent telles que des manifestations ou des actions en justice.¹⁹

Plusieurs mouvements collectifs se sont développés ces dernières années dans ce cadre. Les plus emblématiques sont ceux des chauffeurs de véhicule de tourisme avec chauffeur (VTC), avec une diversité de revendications : demande prégnante de requalification salariale, d'indépendance vis-à-vis de la plateforme, etc. On pourra ainsi s'interroger sur l'objet de ces revendications de travailleurs, sur leur modalité d'organisation et de résistance, sur les profils de ceux qui participent à ces mouvements collectifs. L'analyse du passage de certains

¹⁸ INRS (2018), *Plateformisation 2027. Conséquences de l'ubérisation en santé et sécurité au travail*, Paris. En ligne : <https://www.inrs.fr/dms/inrs/CataloguePapier/ED/TI-PV-8/pv8.pdf>, consulté le 7 octobre 2021.

¹⁹ Leonardi D., Armano E., Murgia A. (2020), « Plateformes numériques et formes de résistance à la subjectivité précaire. Le cas de Foodora », *Les mondes du travail*, n° 24-25, pp.71-84.

collectifs de travailleurs à la création de syndicats – à l’instar du Collectif des livreurs autonomes de Paris (CLAP) soutenu notamment par la Confédération générale du travail (CGT) – peut également être riche d’enseignements.

Se pose ainsi la question du lien entre ces mouvements collectifs et les organisations syndicales traditionnelles, dès lors que la représentation syndicale en France dépend principalement du statut d’emploi. Comment les syndicats appréhendent-ils les différentes formes d’économie collaborative ? Participent-ils à l’élaboration des revendications de ses travailleurs ? Quelles modalités de représentation proposent-ils à ces derniers ? Les comparaisons internationales peuvent être riches d’enseignements.

Enfin, un aspect important des relations de travail concerne les formes d’économie collaborative qui sont à l’initiative des travailleurs eux-mêmes, au sein de CAE ou de SCOP par exemple. Cette question renvoie ici plus généralement au coopérativisme de plateformes et à l’impact que ces dernières ont sur les relations de travail et les conditions de travail des membres. La revue attend ainsi des intentions d’articles portant sur les modalités de mise en place et de représentation de ces plateformes coopératives et participatives. Comment le dialogue social se déroule-t-il dans ces structures et comment évolue-t-il, notamment compte tenu de l’impact de la forte rotation des membres qui les composent ? La question de la place des acteurs plus traditionnels du dialogue social que sont les syndicats peut également se poser.

Pour ce numéro spécial consacré aux liens entre les différentes formes d’économie collaborative et les conditions de travail et d’emploi, la revue *Travail et Emploi* souhaite établir un panorama pluridisciplinaire des connaissances produites, avec des analyses qui ont une composante empirique. Des contributions émanant notamment d’économistes, de sociologues, de juristes ou de politistes sont attendues. Différents angles peuvent être adoptés pour enrichir ce questionnement, qu’ils relèvent d’analyses statistiques et économétriques ou d’enquêtes qualitatives, de l’échelle des entreprises, des associations, des communautés, des territoires, des pays ou d’autres espaces plus larges. Si les questions soulevées dans cet appel touchent à de nombreux domaines, il faut impérativement qu’elles soient traitées en lien avec l’emploi et/ou le travail.

Modalités de réponse et calendrier :

Les contributeurs et contributrices sont invité·es dans un premier temps à proposer une intention d’article de 5 000 à 7 000 signes environ (3 à 4 pages) présentant clairement la question de recherche étudiée, les sources et matériaux utilisés, les outils d’analyse mobilisés et les résultats attendus.

Ces intentions sont à envoyer pour le **lundi 7 mars 2022** par courriel, en pièce jointe, à la rédaction de la revue travail.emploi@travail.gouv.fr et aux coordinateur·rices : laura.nirello@imt-nord-europe.fr, francois-xavier.devetter@imt-nord-europe.fr et jean-michel.denis@univ-paris1.fr.

Les auteurs et autrices dont les projets auront été retenus devront ensuite envoyer leur article complet au format Word (ou équivalent) pour le **lundi 12 septembre 2022**. Pour plus de détails sur le format des articles et les attendus de la présentation, vous pouvez consulter les articles « [Recommandations aux auteurs](#) » et « [Normes graphiques](#) » sur le site de la revue.

Les articles feront l’objet d’une évaluation par des rapporteur·rices extérieur·es au comité de rédaction, selon la procédure en vigueur (voir la rubrique « [Procédure d’évaluation](#) »).